

CONDITIONS DE GARANTIE

I. Matériel

Les présentes conditions concernent exclusivement les appareils MELET SCHLOESING Laboratoires commercialisés sous les marques MS, série MS4, série MS9 et M-Scan II Vet. Ces appareils, y compris les logiciels et clefs informatiques, ainsi que les procédés qu'ils mettent en œuvre, font l'objet de droits de propriété intellectuelle, notamment par brevets et droits d'auteur.

II. Prestations

En contrepartie de l'achat de ses appareils et des réactifs spécialement formulés pour ces appareils et leur exploitation conforme au mode d'emploi, la société MELET SCHLOESING Laboratoires s'engage à fournir les prestations suivantes :

- une assistance téléphonique sur appel de l'utilisateur 7j/7 de 9h à 18h ;
- les interventions du S.A.V. en nos ateliers en cas de panne pendant toute la durée de la garantie fixée au paragraphe III, soit :
 - o les pièces dont le changement s'avère nécessaire lors des opérations de maintenance ;
 - o la main-d'œuvre ainsi que les frais de transport relatifs à ces prestations,
 - o le prêt gratuit d'un matériel similaire en cas d'immobilisation aux fins de réparation d'une durée supérieure à 72 H à compter de sa réception dans nos ateliers et dans la limite de disponibilité du parc.

La garantie ne s'applique pas lorsque :

- les interventions demandées par le Client pour réaliser des opérations de maintenance sont normalement de son ressort ;
- les frais de remise en état résultent :
 - o d'une utilisation non conforme au mode d'emploi ou d'une détérioration par le Client ou un tiers,
 - o de l'utilisation de réactifs non commercialisés ou non agréés par MELET SCHLOESING Laboratoires,
 - o d'un manque d'entretien,
 - o d'une modification de l'appareil, y compris des clés informatiques et logiciels,
 - o de l'utilisation d'un appareil modifié ou non conforme aux spécifications constructeur,
- les frais de remise en état résultent de dégâts occasionnés par :
 - o une alimentation électrique défectueuse ou une utilisation dans des conditions d'environnement incompatible avec les spécifications constructeur,
 - o des sinistres naturels (foudre, tempête, inondations, incendies, séismes, etc.),
 - o des faits de guerre, vandalisme, vol, etc.

Il appartient donc au Client de souscrire éventuellement une assurance pour garantir ce type de risques. MELET SCHLOESING Laboratoires ne peut être tenu pour responsable de dommages indirects liés à cette garantie et notamment d'éventuelles pertes d'exploitation.

Le Client est seul responsable de la sauvegarde des données contenues dans les appareils.

Par ailleurs, la modification de l'appareil ou l'utilisation d'un appareil modifié en violation des droits de propriété intellectuelle engagerait la responsabilité de l'auteur/utilisateur.

III. Validité

La garantie prend effet à la date de livraison de l'appareil figurant sur le bon de livraison pour une période de CINQ ou DIX ans selon l'analyseur.

Après la période de garantie, le Client pourra souscrire à sa demande un contrat d'extension de garantie payant dont les conditions sont à sa disposition.